

## **Le Bucodes SurdiFrance, représentant les personnes malentendantes en France, signe la déclaration de l'EFHOH à Prague. Un nouveau pas à l'échelle européenne vers l'accessibilité.**

Paris, le 12 avril 2013 – L'Assemblée Générale de la European Federation of Hard of Hearing People (EFHOH) – fédération européenne des personnes malentendantes – s'est tenue à Prague le week-end dernier. Le Bucodes SurdiFrance, représenté par Paul Zylberberg, a signé la déclaration de l'EFHOH à Prague portant sur une amélioration de la qualité de vie des personnes malentendantes en Europe. L'enjeu est de mettre en place une meilleure accessibilité, basée sur les critères définis dans la convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées<sup>1</sup>.

La déclaration de l'EFHOH à Prague, signée le 6 avril 2013 par 21 signataires représentant les personnes malentendantes européennes, rappelle que les conditions suivantes sont essentielles pour l'accessibilité :

- Le droit et l'accès pour tous à une prise en charge pour permettre de corriger l'audition avec des appareils auditifs équipés d'une boucle d'induction magnétique (position T)

- Le droit et l'accès aux systèmes d'alerte adaptés aux personnes malentendantes pour les sonnettes, les téléphones, les alarmes incendie etc.

- Des boucles magnétiques performantes et des solutions d'accessibilité efficaces dans les Établissement Recevant du Public (ERP) pour les personnes malentendantes

- Des informations visuelles dans les transports en commun

- La possibilité pour tous d'envoyer des messages écrits aux services d'urgence

- Le sous-titrage de l'intégralité des contenus télévisuels

- Le droit à une aide humaine pour communiquer par tous moyens : la transcription de la parole, la lecture labiale, la prise de notes

- Une prise en considération des difficultés d'audition dans tous les contextes en particulier à l'école et sur le lieu de travail

- L'encouragement d'une attitude bienveillante à l'égard des personnes malentendantes



*La signature de la déclaration pour les personnes malentendantes de France*

Elle demande aux pays européens de prendre en compte les personnes malentendantes et leurs besoins spécifiques dans l'application de la convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées.

Par sa signature, le Bucodes SurdiFrance s'engage à œuvrer en faveur des objectifs énoncés et à travailler, avec les pouvoirs publics français, à une meilleure accessibilité pour les personnes malentendantes.

<sup>1</sup> <http://www.un.org/french/disabilities/default.asp?id=1413>

### **Pour en savoir plus...**

#### **Bucodes SurdiFrance / 6 millions de malentendants**

Maison des associations du 18ème | 15 passage Ramey | 75018 Paris

Tél. : 09 54 44 13 57 | Fax : 09 59 44 13 57 | Courriel : [contact@surdifrance.org](mailto:contact@surdifrance.org)

Web : [www.surdifrance.org](http://www.surdifrance.org)